

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
COMITÉ ADMINISTRATIF**

Procès-verbal du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle, tenu par visioconférence, le 10 décembre 2020 à 13 h 30, la séance ordinaire ayant été convoquée selon les dispositions de la réglementation en vigueur ; ledit comité administratif étant autorisé à siéger à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux, pourvu que cette séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat des délibérations entre les membres, suivant l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

Sont présents et forment le quorum requis :

M. Gilbert Pilote, préfet
M. Georges Décarie, préfet suppléant
M. Daniel Bourdon, membre
M. Denis Charette, membre
M. Pierre Flamand, membre
M. Normand St-Amour, membre

Me Mylène Mayer, secrétaire-trésorière directrice générale, et Karine Labelle, secrétaire de direction, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, Gilbert Pilote, ouvre la séance à 13h30. La directrice générale vérifie les présences. M. Normand St-Amour est absent lors de l'ouverture de la séance.

ÉOLUTION MRC-
CA- 15535-12-20

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

AGENDA DES RÉUNIONS ET DES PROCHAINES SÉANCES

Les membres du Comité administratif prennent connaissance des prochaines rencontres prévues à l'agenda pour les mois de décembre 2020 et janvier 2021.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15536-12-20

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES
DU 5 NOVEMBRE 2020 ET DU 11 NOVEMBRE 2020**

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux des séances ordinaires du 5 novembre 2020 du 11 novembre 2020 tels que rédigés.

ADOPTÉE

M. Normand St-Amour, vient siéger, il est 13 h 40.

CORRESPONDANCE DES SERVICES

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

PROVENANCE

SUJET

Mun. Lac Saguay	Résolution Adhésion package de marketing territorial
MAMH	Volet 4 – Entente et document d’accompagnement
MRC de Maria Chapdelaine	Appui à MRC Brome-Missisquoi – Demande de bonification des règles gouvernementales Évaluation des chiens potentiellement dangereux Réso. 254- 10-20
MERN	Lettre Autorisation 10788400000 G.B.
Mun. Notre-Dame-du-Laus	Résolution 314-11-2020 Adhésion au marketing territorial
MSP	Nouvelle direction générale – Lanaudière et Laurentides
MAMH	Mise en place d'un comité pour la journée d'échanges en développement social
MSP	Rappel pour le 2ième versement Facturation pour services de la SQ
Ville de Rivière-Rouge	Résolution 301-03-11-2020 Adhésion au marketing territorial
Ministère de la Justice	Liste des pièces déposées - Dossier 560-32-700241-199 (Petites créances)
Mun. L'Ascension	Résolution adhésion au SUMI 2020-11-236
MEIC	Accès Entreprises Québec
Film Laurentides	Mot de remerciement
Mun. Chute-Saint-Philippe	Demande de résolution Autorisation en vertu de la réglementation sur les systèmes d'alarme
MCC	Annonce contribution financière pour mise en œuvre de l'entente en vertu du PSMMPI
Mun. La Macaza	Résolution 2020.11.2016 – Adhésion au marketing territorial
Mun. Ferme-Neuve	Résolution 2020-11-303 – Adhésion au marketing territorial
CRE Laurentides	Analyse de la mobilité dans les Laurentides
MTQ	Programme d'aide d'urgence au transport collectif des personnes
DERY Telecom	Contrat de location d'espace
MAMH	Annonce de la conformité du règlement 496 Modification SADT
MCC	Contribution financière – Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier
MTQ	Accusé de réception Résolution MRC-CC-13740-05-20
Mun. Sainte-Anne-du-Lac	Résolution #10063-11-2020 Marketing territorial
Maison de la culture La Macaza	Rapport de projet et dernier versement
Table Forêt Laurentides	Campagne de financement annuel Rapport annuel 2019-2020 + plan d'action 2020-2021
Arc en soi	Centre de prévention et d'intervention en

Mun. de Kiamika	Santé Mentale Suivi et échéancier concernant les sommes liées à la légalisation du cannabis
MCE	Résolution 2020-11-214 Adhésion au projet de marketing territorial
Table Forêt Laurentides	Lancement de l'appel à projets 2021-2022 Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse
Contribuable	La foresterie dans les Laurentides Résumé
SNQHR	Demande d'accès à l'information Demande de commandite pour les Rendez-vous culturels

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
PROVENANCE

Me Gilles Veilleux	Demande d'accès à l'information
MFFP	Lettre Annulation de conformité
MERN	Avenant sur l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion sur l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État

ÉVALUATION FONCIÈRE
PROVENANCE

MAMH	<u>SUJET</u> Approbation de la proportion médiane 2021 – Mont-Saint-Michel
MAMH	Approbation de la proportion médiane 2021 – Chute-Saint-Philippe
MAMH	Approbation de la proportion médiane 2021 – Kiamika
MAMH	Approbation de la proportion médiane 2021 – Notre-Dame-du-Laus
MAMH	Approbation de la proportion médiane 2021 – Nominique
MAMH	Approbation de la proportion médiane 2021 – L'Ascension
MAMH	Approbation de la proportion médiane 2021 – Lac-du-Cerf

INGÉNIERIE
PROVENANCE

Mun. Chute-Saint-Philippe	<u>SUJET</u> Résolution 11680-2020 – Programmation annuelle ingénierie 2021
Mun. Notre-Dame-du-Laus	Résolution 315-11-2020 – Programmation annuelle ingénierie 202
Mun. Mont-Saint-Michel	Résolution 20-11-459 – Programmation annuelle ingénierie 2021
Mun. La Macaza	Résolution 2020-11-197 – Programmation annuelle ingénierie 2021
Mun. Ferme-Neuve	Résolution 2020-11-316 – Programmation annuelle ingénierie 2021
Mun. Nominique	Résolution 2020-11-255 – Programmation annuelle ingénierie 2021
Mun. Lac-du-Cerf	Résolution 350-11-2020 – Programmation annuelle ingénierie 2021
Mun. Lac-Saint-Paul	Résolution 199-11-2020 – Programmation

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15540-12-20

REGISTRE DE CHÈQUES DES TPI - NOVEMBRE 2020

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TPI, portant les numéros 1396 à 1398, totalisant 1 234.39 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15541-12-20

REGISTRE DE CHÈQUES DU FONDS DE GESTION DES BAUX DE VILLÉGIATURE - NOVEMBRE 2020

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques du Fonds de gestion des baux de villégiature, chèques portant les numéros 486 à 487, totalisant 492.84 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15542-12-20

REGISTRE DE CHÈQUES DE PARCS RÉGIONAUX - NOVEMBRE 2020

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des Parcs régionaux, portant le numéro 23, au montant de 265.94 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15543-12-20

RAPPORT DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LA PETITE CAISSE

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt, sujet à vérification, le rapport des dépenses effectuées par la petite caisse, totalisant 189.55 \$ au 7 décembre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15544-12-20

COMPTES À RECEVOIR DE 60 JOURS ET PLUS

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, l'état des comptes à recevoir de 60 jours et plus, totalisant des soldes impayés de 13 626.26 \$, incluant les intérêts, au 30 novembre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15545-12-20

RÉAMÉNAGEMENT BUDGÉTAIRE

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le réaménagement budgétaire, totalisant 10 230 \$ au 30 novembre 2020, en vertu de l'article 8.1 du règlement numéro 471, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RAPPORT DU PRÉFET

Le préfet, Gilbert Pilote, mentionne que ses dernières activités et rencontres ont porté notamment sur :

- Le 6 novembre 2020, rencontre avec la municipalité de L'Ascension quant à la problématique du pont de la Zec Maison de Pierre;
- 9, 23, 30 novembre et 7 décembre 2020, rencontre COVID avec la Santé publique;
- 10 novembre 2020, rencontre de la Table de préfets - Dossiers éducation;
- 11 novembre 2020, comité administratif de la MRC quant au budget 2021;
- 12 novembre 2020, rencontre avec le CLD
- 16 et 17 novembre 2020, lac-à-l'épaule de la MRCAL;
- 18 novembre 2020, TGIRT Nord;
- 18 novembre 2020, comité culturel;
- 19 novembre 2020, comité IHV;
- 20 novembre 2020, rencontre avec la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte, quant au programme RénoRégion de la SHQ;
- 23 novembre 2020, rencontre avec les maires et mairesses quant aux orientations budgétaires 2021 de la MRCAL;
- 25 novembre 2020, Conseil de la MRCAL
- 25 novembre 2020, lancement de la démarche d'attractivité territoriale;
- 28 novembre 2020, rencontre de la Table des préfets;
- 30 novembre 2020, comité de sécurité publique;
- 1^{er} décembre 2020, rencontre avec M. Sylvain Pagé du CISSS des Laurentides quant à la problématique de pénurie main d'œuvre;
- 3 décembre 2020, entrevue à CFLO quant à l'adoption du budget 2021 de la MRCAL;
- 7 décembre, rencontre avec la municipalité de Notre-Dame-de-Pontmain quant au 31 mille;
- 9 décembre 2020, CA du CLD;
- 9 décembre 2020, Commission d'aménagement.

RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

La directrice générale informe les membres du Comité administratif des activités de la direction générale depuis la dernière séance, à savoir :

Dossier IHV :

- Rencontre Télécon | 10 novembre 2020
- Rencontre IHV | 18 novembre 2020
- Comité IHV | 19 novembre 2020
- Rencontre Mme Jeannotte et M. Bélanger | 20 novembre et transmission d'une correspondance

Ressources humaines :

- Présentation de la politique quant aux drogues et alcool en milieu de travail | 9 novembre 2020
- Accueil Francis Labelle-Giroux – Chargé de projet au schéma d'aménagement | 16 novembre 2020
- Coordination formations télétravail et gestion du temps
- Comité de gestion | 26 novembre
- Rencontres annuelles

Finances :

- Rencontre quant au budget 2021 | 23 novembre 2020

Incendie :

- Rencontre d'optimisation des territoires incendie avec le MSP | 1^{er} décembre 2020
- Transmission programme régional aux municipalités

Communications :

- Lancement démarche d'attractivité | 24-25-26 novembre 2020

Culture :

- Comité culturel | 3 et 18 novembre 2020

Comité jeunesse :

- Rencontre | 4 novembre
- Début de la campagne de présentation des membres du comité | 23 novembre 2020
- Formation de tous les membres | 1^{er} décembre 2020

Patrimoine immobilier :

- Rencontre MCC | 9 décembre 2020

Parc linéaire :

- Comité de pilotage de la planification stratégique du PTDN | 3 et 11 novembre 2020
- Visite travaux de la gare phase 2 avec WSP et propriétaire adjacent | 26 novembre 2020
- CA de la Corporation du PTDN | 28 octobre et 9 novembre 2020

Aménagement :

- Rencontre avec Notre-Dame-de-Pontmain quant à l'état de situation du dossier des 31 milles
- Commission d'aménagement | 9 décembre 2020
- Rencontre directeurs SGIRN et de l'aménagement pour dossier acéricole | 8 décembre 2020
- Rencontre directeur coordination PIACC | 9 décembre 2020

Autres :

- Lac-à-l'épaulé | 16, 17 et 25 novembre 2020
- Conseil de la MRC | 25 novembre 2020
- Table des préfets | 27 novembre 2020
- Rencontre comité de révision du PGRM | 19 novembre 2020
- Rencontre avec Mme Chantale Jeannotte quant au programme RénoRégion de la SHQ | 20 novembre 2020
- Comité de sécurité publique | 30 novembre 2020
- Formation en sécurité civile | 2 et 3 décembre 2020
- Conseil d'administration du CLD | 10 décembre 2020
- Vente pour non-paiement de l'impôt foncier, premières remises et radiations
- Planification 2021

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15546-12-20

**RAPPORT SUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS NUMÉRO 359
ET 482**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport sur l'application des règlements numéro 359 et 482 couvrant la période du 5 novembre 2020 au 10 décembre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15547-12-20

**REVENDICATIONS RELATIVES AU REPORT DE LA VENTE POUR
TAXES 2020 EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE**

ATTENDU que pour l'année 2020, la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes par la MRC était prévue le 14 mai 2020, conformément aux dispositions de son règlement numéro 4 ;

ATTENDU que cette vente a dû être reportée en raison des mesures prévues à l'Arrêté numéro 2020-014 de la ministre de la Santé et des Services sociaux concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19;

ATTENDU qu'à ce jour la MRC n'a pu reprendre la vente en raison de l'impossibilité d'assurer le respect des mesures sanitaires en vigueur;

ATTENDU que toutes les procédures requises pour tenir cette vente ont été préalablement réalisées;

ATTENDU que la MRC souhaite que cette vente puisse être tenue au cours de l'année 2021, lorsque les conditions sanitaires le permettront;

ATTENDU que la MRC souhaite que la date de cette vente puisse être établie de façon simplifiée, c'est-à-dire sans avoir à recommencer tout ou partie des procédures, ni avoir à adopter un règlement à cet effet, ce qui pourrait également engendrer des frais supplémentaires pour les contribuables mis en vente;

ATTENDU qu'une partie des créances municipales que cette vente vise à recouvrer est susceptible de se prescrire avant que les conditions sanitaires ne permettent la tenue sécuritaire de la vente;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement du Québec d'énoncer des directives permettant de reporter de façon simplifiée, au cours de l'année 2021, les vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes initialement prévues pour l'année 2020 et d'interrompre la prescription des créances municipales que cette vente vise à recouvrer.

Il est de plus résolu de demander l'appui de la Fédération québécoise des municipalités, de l'Union des municipalités du Québec et des autres MRC afin de faire valoir les présentes revendications auprès des instances décisionnelles concernées.

ADOPTÉE

**DEMANDE D'APPUI DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION
QUANT À UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU
QUÉBEC (MTQ) RELATIVEMENT À LA RÉFECTION DU PONT DU
CHEMIN DE LA MAISON-DE-PIERRE**

ATTENDU la demande d'appui de la municipalité de l'Ascension quant à une demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) relativement à la réfection du pont du chemin de la Maison-de-Pierre, aux termes de la résolution 2020-11-243;

ATTENDU qu'au cours de l'été 2020, le tonnage autorisé sur le pont du chemin de la Maison-de-Pierre a été abaissé en considération des réparations qui doivent y être effectuées;

ATTENDU que l'entretien et la réparation de la structure de ce pont sont la responsabilité du MTQ;

ATTENDU l'immense potentiel forestier que recèle le territoire desservi par ce pont;

ATTENDU que des coupes forestières se font actuellement dans ce secteur;

ATTENDU que de nombreux autres travaux forestiers sont à prévoir dans ce secteur dans les années futures;

ATTENDU la grande importance que revêt l'industrie forestière pour l'ensemble de la MRC d'Antoine-Labelle;

ATTENDU que les compagnies travaillant actuellement dans le secteur desservi par ce pont doivent faire un détour quotidien de plusieurs dizaines de kilomètre, conséquemment au tonnage autorisé qui a été diminué;

ATTENDU l'augmentation des coûts du transport forestier engendré par cette déviation, qui pourrait avoir un impact majeur sur de nombreux acteurs économiques de la MRC;

ATTENDU également que cette déviation est beaucoup moins sécuritaire pour les camionneurs et tous les autres usagers de la route que le chemin utilisé avant la diminution du tonnage sur le pont du chemin de la Maison-de-Pierre;

ATTENDU qu'il est impératif et urgent que le MTQ prenne ses responsabilités vis-à-vis de ce pont et procède aux réparations nécessaires afin de rétablir le tonnage d'origine;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'appuyer la municipalité de l'Ascension quant à la demande au ministère des Transports du Québec à procéder à la réfection du pont du chemin de la Maison-de-Pierre dans les plus brefs délais, et ce, afin de rétablir le tonnage d'origine et permettre à nouveau la circulation du transport forestier.

ADOPTÉE

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
QUANT AUX PRÉOCCUPATIONS RELATIVES AU DÉPLOIEMENT
D'INTERNET HAUTE VITESSE**

ATTENDU la demande d'appui reçue de la MRC du Fjord-du-Saguenay quant

aux préoccupations relatives au déploiement d'Internet haute vitesse, au terme de la résolution C-20-320;

ATTENDU qu'Internet haute vitesse est considéré comme un service essentiel et prioritaire, et ce, d'autant plus depuis le début de la crise sanitaire actuelle;

ATTENDU qu'Internet haute vitesse facilite la poursuite du développement économique et favorise le maintien dynamique des milieux ruraux;

ATTENDU que l'ont fait face actuellement à une inégalité géographique et économique due à l'inaccessibilité de ce service essentiel;

ATTENDU que le contexte actuel de la pandémie bouscule la vie des citoyens et que le déploiement d'Internet haute vitesse permettrait l'évolution des pratiques dans les entreprises comme le télétravail, le développement numérique des entreprises afin d'assurer pour certaines leur survie, de briser l'isolement des citoyens suite aux mesures de confinement et de distanciation sociale par l'utilisation des moyens technologiques, la mise en place de moyens technologiques afin d'optimiser la sécurité des personnes dans le cadre des plans de mesures d'urgence en sécurité civile;

ATTENDU que nos gouvernements ont déjà signifié la volonté de brancher les milieux ruraux via divers programmes d'aide financière et qu'il y a peu d'actions concrètes de la part du gouvernement fédéral présentement;

ATTENDU que le temps presse de connecter la population afin de leur donner accès à un service de qualité et qu'il y a lieu d'accélérer le processus dans le cadre de la couverture d'Internet haute vitesse;

ATTENDU que les télécommunications sont de juridiction fédérale et que les élus souhaitent faire pression sur le gouvernement afin de rendre accessible Internet haute vitesse aux citoyens en milieu rural afin de contrer notamment le déclin démographique, social et économique;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC du Fjord-du-Saguenay quant aux préoccupations relatives au déploiement d'Internet haute vitesse et de demander au gouvernement fédéral d'inscrire le déploiement d'Internet haute vitesse dans le plan de relance économique comme un enjeu d'urgence nationale, et ce, comme condition essentielle au développement des communautés et d'assurer l'accès aux équipements de soutènement (poteaux) ainsi qu'au financement nécessaire dans le but d'accélérer le déploiement d'Internet haute vitesse.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15550-12-20

DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DE TÉMISCAMINGUE QUANT À UNE DEMANDE À L'ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS DU QUÉBEC (ENPQ) RELATIVE À LA POSSIBILITÉ D'OFFRIR DE LA FORMATION EN LIGNE POUR LES POMPIERS

ATTENDU la demande d'appui de la MRC de Témiscamingue concernant le retour de la formation en ligne de l'école nationale des pompiers du Québec, ci-après L'ENPQ, pour les pompiers, au terme de la résolution n°10-20-381;

ATTENDU que les membres du comité administratif de la MRC d'Antoine-Labelle ont pris connaissance de la demande d'appui de la MRC de Témiscamingue;

ATTENDU que l'École nationale des pompiers du Québec (ENPQ) a annoncé la fin de la formation en ligne D'ÉDUC EXPERT formateur mandaté à partir de décembre 2020;

ATTENDU qu'en région, les services de sécurité incendie sont constitués de pompiers à temps partiel, volontaires ou bénévoles et que certaines régions rencontrent des défis de recrutement;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de Témiscamingue et de demander à l'École Nationale des pompiers que l'offre de formation soit adaptée à la réalité des besoins en région ainsi qu'à la réalité de la pandémie, en organisant des formations en ligne pour les recrues pompiers.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15551-12-20

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC PIERRE-DE SAUREL QUANT À
UNE DEMANDE DE SOUTIEN AU GOUVERNEMENT POUR LES
SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC**

ATTENDU la demande d'appui reçue de la MRC Pierre-de Saurel quant à une demande de soutien au gouvernement pour les services de sécurité incendie du Québec, au terme de la résolution 2020-10-325;

ATTENDU que les municipalités ont à cœur d'assurer la sécurité de leurs citoyens et de fournir un service en sécurité incendie optimal en fonction des moyens dont elles disposent;

ATTENDU que les fonds alloués dans le cadre des programmes d'aide financière existants pour la sécurité incendie (formation et construction/rénovation de casernes) sont limités et ne permettent pas de soutenir l'ensemble des municipalités du Québec à la hauteur des dépenses et investissements qu'elles ont à réaliser;

ATTENDU qu'en parallèle, les responsabilités déléguées par le gouvernement aux municipalités et la pression financière qui en découle s'accroissent constamment;

ATTENDU que les services et régies de sécurité incendie (SSI/régies) municipaux doivent répondre à un volume et une diversité d'appels croissants avec des moyens financiers limités;

ATTENDU que la *Loi sur la sécurité incendie* et les Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ont presque 20 ans et ne reflètent plus la réalité des services de sécurité incendie et des municipalités;

ATTENDU que l'ensemble des municipalités de la MRC partage des préoccupations grandissantes par rapport aux enjeux financiers liés à la sécurité incendie et à l'avenir de leur SSI/régie;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC Pierre-de Saurel quant à la demande au gouvernement du Québec d'augmenter de façon significative et durable le soutien financier gouvernemental pour les services et les régies de sécurité incendie, d'amorcer rapidement, en collaboration avec les municipalités du Québec, une révision de la loi et des orientations en sécurité incendie en tenant compte de la réalité de l'ensemble des municipalités du Québec et de définir clairement, en concertation avec les municipalités, l'avenir à donner aux

services de sécurité incendie du Québec.

Il est de plus résolu que copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, à la ministre de la Sécurité publique, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15552-12-20

DEMANDE DE LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU QUANT À UNE DEMANDE À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC QUANT AU BUDGET ALLOUÉ AUX ACTIVITÉS DE PRÉVENTION ET DE PATROUILLES NAUTIQUES

ATTENDU la demande d'appui reçue de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau quant à une demande à la Sûreté du Québec quant au budget alloué aux activités de prévention et de patrouilles nautiques, aux termes de la résolution 2020-R-AG323;

ATTENDU que la MRC d'Antoine-Labelle compte de plusieurs cours d'eau sur son territoire, attirant de nombreux plaisanciers chaque été;

ATTENDU qu'en raison de la pandémie de la COVID-19, une augmentation marquée du nombre d'embarcations nautiques sur les lacs du territoire au cours de la saison estivale 2020 a été constatée, les résidents de la MRC et les touristes ayant favorisé les vacances au Québec;

ATTENDU que cette augmentation a eu des retombées positives pour l'industrie touristique, mais que des incidents nautiques ont toutefois été dénombrés malgré les efforts déployés et une présence accrue des patrouilleurs de la Sûreté du Québec;

ATTENDU que l'achalandage constaté à l'été 2020 est à prévoir pour 2021 et qu'il est primordial que des activités supplémentaires de prévention et de patrouilles nautiques soient mises en place, pour éviter les accidents et incidents avec blessés et décès;

ATTENDU que ces activités pourraient être réalisées sur les plans d'eau, mais également aux rampes de mises à l'eau afin de sensibiliser les plaisanciers à la sécurité nautiques, par exemple : port de la veste de flottaison, consommation de boissons alcoolisées, équipements de sécurité requis;

ATTENDU que ces moyens de prévention permettraient de sensibiliser les utilisateurs et ainsi éviter toute situation déplorable;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Daniel Bourdon et résolu à l'unanimité d'appuyer la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau quant à la demande à la Sûreté du Québec d'augmenter le budget alloué aux activités de prévention et de patrouilles nautiques pour la saison estivale 2021.

ADOPTÉE

**DEMANDE D'APPUI DU REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES
DE RELAIS DE MOTONEIGE QUANT AUX DÉMARCHES
D'OPTIMISATION DES SERVICES DES RELAIS DE MOTONEIGE
POUR LA SAISON 2020-2021**

Les membres du comité administratif prennent connaissance de la demande d'appui du regroupement des propriétaires de relais de motoneige quant aux démarches d'optimisation des services des relais de motoneige pour la saison 2021-2021 et décident ne pas donner suite étant donné entre autres, les directives émises par la Santé publique à cet effet et la situation actuelle.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15553-12-20

DEMANDE D'APPUI DE LA COALITION SANTÉ LAURENTIDES

ATTENDU que la population des Laurentides a doublé en quatorze ans s'élevant à plus de 630 850 personnes en 2020 et qu'une croissance d'au moins 6,3 % de la population est attendue d'ici 2026, et cela, sans compter les villégiateurs aussi en croissance importante dans la dernière année ;

ATTENDU les résultats de l'importante étude de la firme Dameco confirmant l'inadéquation entre les besoins de services de la population de la région des Laurentides et les services offerts, particulièrement en regard des services de santé et de services sociaux ;

ATTENDU que la région des Laurentides représente 7,4 % de la population québécoise, mais que la part du budget du ministère de la Santé et des Services sociaux destiné à la région s'élève seulement à 4,9 %. Cet écart de plusieurs millions de dollars est révélateur du déséquilibre et de l'iniquité interrégionale ;

ATTENDU que faute d'infrastructures cliniques et hospitalières adéquates, des milliers de patients des Laurentides doivent actuellement se rendre chaque, de façon régulière, dans les hôpitaux de Laval et de Montréal pour recevoir des services, contribuant ainsi à la congestion du réseau routier métropolitain ;

ATTENDU que les rénovations hospitalières des dernières années n'ont pas permis de répondre à l'augmentation du volume d'activités médicales requis ;

ATTENDU que le rapport de la Vérificatrice générale du Québec en 2018 portant sur l'Hôpital régional de Saint-Jérôme (HRSJ), vaisseau-amiral de l'organisation hospitalière de la région, fait mention de l'état de désuétude de l'infrastructure et que la situation perdure depuis, parfois même de manière encore plus négative;

ATTENDU que plusieurs acteurs du milieu hospitalier et du milieu politique se questionnent quant à la progression des projets des réaménagements nécessaires et se surprennent qu'après plus de deux ans suivant la première annonce de modernisation de l'HRSJ en août 2018, peu d'avancement soit survenu ;

ATTENDU que plusieurs partenaires régionaux ont constaté un changement majeur dans l'échéancier du CISSS qui fait reculer la réalisation du projet de l'HRSJ à 2029-2030, si aucun retard ne survient;

ATTENDU que seuls trois hôpitaux de la région (Mont-Laurier, Saint-Eustache et Saint-Jérôme) seront modernisés dans la deuxième moitié de la décennie 2020 et qu'il n'y a aucune perspective pour les trois autres centres hospitaliers de la région (Sainte-Agathe-des-Monts, Lachute et Rivière-Rouge) ;

ATTENDU que le Premier ministre du Québec, dans différentes déclarations, dont une remontant à juillet 2020, soutient que la population des Laurentides doit pouvoir compter sur une couverture adéquate de soins de santé et une consolidation de l’HRSJ ;

ATTENDU que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a déclaré suite à un reportage de Radio-Canada du 23 novembre 2020 qu’il s’engageait à revoir l’accélération des travaux de modernisation de l’HRSJ ;

ATTENDU qu’il est vital d’établir une vision cohérente du système de santé laurentien pour moderniser son réseau et qu’il faut mettre fin dès maintenant à la culture du saupoudrage qu’opère le CISSS des Laurentides ;

ATTENDU que le CPÉRL a adopté à l’unanimité lors de sa rencontre du 27 novembre 2020, une résolution (numéro CPÉRL-06-03) le plan de mise sur pied d’une Coalition Santé Laurentides, dont l’objectif est de mettre en lumière le besoin accru de moderniser dès maintenant les infrastructures hospitalières devenues vétustes de la région et de rehausser le financement permettant un accroissement de la qualité et de la sécurité des soins auxquels ont droit la population des Laurentides;

ATTENDU que la Coalition Santé Laurentides sera formée de différents partenaires élus, médicaux et hospitaliers, d’affaires et d’organismes communautaires qui appuieront la demande de consolidation et de modernisation des centres hospitaliers des Laurentides et de l’HRSJ ;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l’unanimité d’appuyer la Coalition Santé Laurentides et ses revendications en ajoutant la voix des élus de la MRC d’Antoine-Labelle à celle du CPÉRL et des partenaires laurentiens afin d’exiger le rattrapage et l’accélération des travaux de modernisation des six centres hospitaliers des Laurentides et le respect du calendrier d’agrandissement et de modernisation de l’HRSJ ;

Il est de plus résolu de demander aux municipalités de la MRC d’Antoine-Labelle de soutenir par résolution la Coalition lors de leur premier conseil de 2021 et de prendre une part active à cette mobilisation.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15554-12-20

DEMANDE D’APPUI QUANT AU CHANTIER DÉSIRÉ À SAINTE-VÉRONIQUE - MAINTIEN D’UN POTENTIEL ACÉRICOLE

ATTENDU que des travaux d’aménagement forestier sont prévus dans le chantier Désiré, dans le secteur Ste-Véronique, de la Ville de Rivière-Rouge;

ATTENDU que ce chantier fait partie de la planification du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) et que toutes les étapes de planification et de consultation ont été réalisées selon les processus légaux en place;

ATTENDU qu’un objectif local d’aménagement (OLA) acéricole a été prévu dans ce chantier puisqu’il comprend un bon potentiel acéricole;

ATTENDU que cet OLA a été reconnu et accepté par les membres de la TGIRT;

ATTENDU que la MRC d’Antoine-Labelle reconnaît l’importance économique de l’industrie forestière pour la région, mais également l’importance du potentiel de développement acéricole dans notre région;

ATTENDU que la MRC considère que les acteurs concernés ont eu l'occasion d'échanger sur le sujet et qu'ensemble ils ont convenu d'un processus de planification et de mise en place d'objectifs répondant aux besoins spécifiques de chacun;

ATTENDU que dans ce contexte, il est difficile pour la MRC de prendre position;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité que la MRC informe le citoyen qu'elle a pris connaissance de sa demande, mais qu'elle ne dispose pas de pouvoir quant aux stratégies d'intervention du MFFP et réitère l'importance de l'harmonisation des usages sur le territoire.

ADOPTÉE

ACTIVITÉ DE LEVÉE DE FONDS SPÉCIALE DE L'APHAL (AIDE AUX PERSONNES HANDICAPÉES ANTOINE-LABELLE)

Les membres prennent connaissance de l'activité de levée de fonds spéciale de l'APHAL (Aide aux personnes handicapées Antoine-Labelle). Ceux-ci décident de ne pas donner suite étant donné les disponibilités budgétaires.

CAMPAGNE DE FINANCEMENT "TIC TOC – L'HEURE EST GRAVE, IL EST TEMPS DE LES DÉBRANCHER " DE LA FONDATION ANDRÉ-BOUDREAU

Les membres prennent connaissance de la campagne de financement « Tic-Toc – L'heure est grave, il est temps de les débrancher » de la Fondation André-Boudreau. Ceux-ci décident de ne pas donner suite étant donné les disponibilités budgétaires.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15555-12-20

MENTION DE FÉLICITATIONS POUR 3 POMPIERS DÉCORÉS PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

ATTENDU la nomination du directeur Simon Lagacé du SSI de Rivière-Kiamika, du pompier Benjamin Bolduc du SSI de Ferme-Neuve et du pompier Simon Legault pompier du SSI de Rivière-Rouge, pour la remise de la médaille pour acte méritoire de l'Assemblée nationale du Québec;

ATTENDU que l'intervention de sauvetage qui s'est déroulée dans un bâtiment en flamme et qui a mené à la remise de ces médailles est survenue le 10 décembre 2019 sur le territoire de la municipalité de Lac-des-Écorces;

ATTENDU que l'intervention de ces 3 pompiers venant de 3 services de sécurité incendie différents et ayant mené à bien leur mission démontre bien l'esprit d'entraide et le professionnalisme des pompiers de notre MRC;

ATTENDU que ces médailles sont remises aux pompiers qui ont fait montre d'un leadership remarquable et d'un dépassement de soi lors d'une intervention à caractère exceptionnel;

ATTENDU que ces 3 pompiers seront honorés en 2021 par le ministère de la

Sécurité publique lors d'une cérémonie au Parlement de Québec;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité que la MRC d'Antoine-Labelle offre une mention de félicitations au directeur Simon Lagacé, au pompier Benjamin Bolduc et M. Simon Legault.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15556-12-20

RETOUR SUR LES RÉSOLUTIONS MRC-CA-15335-04-20 ET MRC-CC-13706-04-20 QUANT À LA TARIFICATION 2020 DANS LE CADRE D'INTERNET HAUTE VITESSE (IHV) POUR LES MUNICIPALITÉS DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE ET LA MACAZA

ATTENDU la résolution MRC-CA-15335-04-20 quant au dossier Internet haute-vitesse (IHV) dans les secteurs de La Macaza et de Chute-Saint-Philippe et la résolution MRC-CC-13706-04-20 quant à la tarification 2020 dans le cadre d'IHV;

ATTENDU que suivant des problématiques rencontrées entre autres, de rénovation cadastrale et de base de données, certains immeubles de la municipalité de La Macaza et de Chute-Saint-Philippe avaient été omis du règlement no 488 décrétant et établissant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC d'Antoine-Labelle, pour l'année 2020, par les diverses municipalités et territoires locaux;

ATTENDU que le projet de règlement décrétant et établissant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC d'Antoine-Labelle, pour l'année 2021, par les diverses municipalités et territoires locaux, déposé lors du Conseil de la MRC du 25 novembre 2020 prévoyait pour ces immeubles, une somme rétroactive à payer par les municipalités visées à la MRC pour l'année 2020 ainsi que la contribution 2021;

ATTENDU les discussions des membres du comité administratif et l'impact financier 2021 sur ces immeubles advenant le cas qu'un montant rétroactif serait facturé aux municipalités quant à la contribution 2020;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité de recommander au conseil de la MRC d'accepter la modification au projet de règlement décrétant et établissant la répartition et l'imposition des sommes payables à la MRC d'Antoine-Labelle, pour l'année 2021, par les diverses municipalités et territoires locaux, afin que la contribution des immeubles omis en 2020 des municipalités de La Macaza et Chute-Saint-Philippe soit facturé aux municipalités seulement en 2021 par la MRC, ce qui impliquera que ces immeubles termineront le remboursement de la contribution prévu à la MRC un an plus tard que ceux assujettis à la contribution dès 2020.

ADOPTÉE

SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Guy Quevillon, directeur du service de l'évaluation foncière, est présent et informe les membres des derniers travaux du service quant à l'organisation et aux activités du service ainsi qu'à la mise à jour des rôles et revisite.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE

RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE SERVICE

Mme Julie Desrochers, directrice du service d'ingénierie, est présente. Depuis le dernier comité administratif, les principales activités du service d'ingénierie ont porté sur :

Services aux municipalités :

- Suivi des heures et budgets 2020;
- Dépôt de la programmation finale et budget 2021;
- Préparation et montage de l'appel de service en surveillance et en contrôle pour les chantiers prévus en 2021;
- Planification, coordination, accompagnement et suivi des projets;
- Estimation et Plans et devis;
- Montage de demandes d'aide financières;
- Relevés et arpentage pour la préparation de dossiers en vue de la conception;
- Suivis des dossiers en cours de chantier (surveillance administrative).

Parc linéaire :

- Pont km 198 :
 - Discussion entre le MAMH, la MRC et le MTQ concernant les modalités et l'échéancier des travaux
 - Plans et devis réalisés à 75% par WSP (demande d'arrêt des travaux le 9 novembre, en attente de retours du MTQ)
- Projet MAMH – Entente de 2M\$:
 - Rapport d'avancement
- Pont Noir (Nomingue) :
 - Discussions entre la municipalité et le MTQ

Comités/Formations/RH/Rencontres/Autres :

- Conseil des maires ;
- Formation en sécurité civile;
- Préparation des rencontres annuelles des employés;
- Comité de gestion.

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Jocelyn Campeau, directeur du service de l'aménagement du territoire, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service de l'aménagement du territoire ont porté sur :

Ressources humaines

- 1 personne absente
- Arrivée du chargé de projet SAT (16 nov.)

Calendrier des rencontres

- AARQ webinaire (5 nov.)
- Suivi dossier d'infraction TNO (5, 12, 17, 18, 23, 30 nov., 1, 3 déc.)
- FQM Rencontre TIAM (9 nov.)
- Formation RQES-PACES (10-12 nov.)
- Suivi projet paysages parc linéaire (11 nov.)
- Comité ciblé MFFP – chantier Lynch (12 nov.)
- Revue jurisprudence (13 nov.)
- Lac-à-l'épaule – CM (16, 17 nov.)
- Rencontres géomatique (17 nov.)
- TGIRTN (18 nov.)
- Comité de gestion (18 et 26 nov.)
- Rencontre Lac du Cerf – projet parc de la Biche/TPI (19 nov.)
- CAR-Amgt – MAMH (19 nov.)
- Suivis dossiers PDZA, PRMHH, cours d'eau (19, 25 nov, 1, 2, 3, 9, 10 déc.)
- Rencontre NOM RRAA (24 nov.)
- Lancement stratégie d'attractivité (24 nov.)
- Table de suivi MERN (26 nov.)
- Visite pôle Windigo – PRMD (27 nov.)
- Formation sécurité civile (2-3 déc.)
- Webinaire REAFIE (4 déc.)
- Formation Exceller en télétravail + Gestion du temps et des priorités (équipe)
- Comité acéricole – PAP (7 déc.)
- Rencontre NDP – Parc 31 Mille (7 déc.)
- Commission d'aménagement (9 déc.)
- CA SDRK (24 nov.)
- CA PRMD (9déc.)
- CA PRPB (26 nov.)

Gestion (ententes et conventions)

Cours d'eau

- Forget (Kiamika / dossier d'entretien) : Rencontre avec ingénierie (20 nov.), calcul BV, plan de travail à venir
- Boies (Lac-des-Écorces / dossier d'entretien) : suivis avec la municipalité – résolution d'engagement financier et documents techniques (en attente);
- Sans nom - demande Famille Ouellette (Ferme-Neuve / dossier d'aménagement) : Rencontre de travail, inspection terrain prévue au printemps 2021

TPI

Planification et travaux sur les TPI

- Audit de maintien de la certification BNQ pour les travaux d'aménagement forestier sur TPI, examen de la documentation et visite du chantier La Macaza, le 27 nov;
- Validation du martelage de la CPR dans les peuplements de pins au chantier de La Macaza;
- Suivi du chantier de La Macaza, construction d'un chemin et récolte partielle dans le ravage de chevreuil;
- Facturation finale et fermeture du chantier chablis Lac Pierre;
- Vérification des érablières acéricoles; validation du contour, respect de la réglementation, et autres;

- Analyse des inventaires pour alimenter la banque de terres acéricoles et cartographier les secteurs potentiels;
- Planification des travaux 2021-2022, validation terrain et inventaire.

Forêt privée

- Suivi de permis et détection

Aménagement du territoire

- Modification SAR dossier Beauregard : Entrée en vigueur 17 nov. Concordance à venir
- Dossier TIAM : Révision de la cartographie entamée
- PRMHH : poursuite de la cartographie (MH, cours d'eau et lacs terminés), présentation au CM, plan de consultation
- Formation géomorphologie : Reddition de comptes finalisée
- Support aux inspecteurs / absence technique

TNO

- Suivi et fermeture des permis
- Contrat déneigement LETI
- Planification 2021

PDZA

Révision du PDZA :

- Portait et diagnostic : suivi avec MAPAQ pour les données

Mise en œuvre 2020-2021 :

- Planification formation acéricole reportée à l'automne 2021
- Projet promotion agriculture dans les écoles : dépôt d'une demande de subvention pour la réalisation d'un projet-pilote
- L'ARTERRE : 48 (+1) candidats inscrits au service / 26 qualifiés, 1 visite de jumelage le 1er oct. (RR)

Coordination

- Rencontre CSPN projet « Je me cultive à l'école »
- Problématique vétérinaire : rencontre de suivi (19 nov.)

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15557-12-20

TERRITOIRES INCOMPATIBLES À L'ACTIVITÉ MINIÈRE (TIAM) - DEMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES (MERN) POUR LE RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE GEL TEMPORAIRE

ATTENDU que lors de sa séance du 27 juin 2017, le conseil de la MRC d'Antoine-Labelle a adopté une carte identifiant temporairement les territoires incompatibles à l'activité minière;

ATTENDU qu'une première période de gel temporaire a pris effet le 20 juillet 2017 sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, qu'elle a été renouvelée le 20 janvier 2018, le 20 juillet 2018, le 20 janvier 2019, le 20 juillet 2019, le 20 janvier 2020, le 19 juillet 2020 et qu'elle sera en vigueur jusqu'au 19 janvier 2021;

ATTENDU que l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire relative aux territoires incompatibles avec l'activité minière permet aux MRC de renouveler, pour une période de six mois, la période de gel temporaire;

ATTENDU que dans le cadre de cette démarche, la MRC a déposé un premier projet de règlement modificateur du schéma d'aménagement afin d'y intégrer les territoires incompatibles à l'activité minière;

ATTENDU qu'au cours des derniers mois a revu le projet de règlement modifiant le schéma d'aménagement révisé et entamé la révision de la cartographie accompagnant le règlement afin que cette dernière réponde aux exigences et orientations gouvernementales;

ATTENDU qu'une bonification importante de l'argumentaire doit être réalisée afin de pouvoir finaliser le règlement et la cartographie qui en fait partie intégrante;

ATTENDU qu'il y aurait lieu de demander un nouveau prolongement de la période de gel temporaire au MERN afin de compléter les démarches de modification du schéma d'aménagement révisé;

ATTENDU que la demande doit être soumise au MERN au moins 15 jours avant la date du renouvellement prévu pour être prise en compte sur la carte des titres miniers du Gouvernement du Québec (GESTIM);

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité demander au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) de prolonger de six mois supplémentaires la période de gel en vigueur selon la carte déposée en janvier 2019.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15558-12-20

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF : RÈGLEMENT # 363-2020

ATTENDU que la municipalité de Lac-du-Cerf a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 363-2020 modifiant son règlement numéro 196-2000 relatif aux divers permis et certificats;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 363-2020 de la municipalité de Lac-du-Cerf, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15559-12-20

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-DU-CERF : RÈGLEMENT # 364-2020

ATTENDU que la municipalité de Lac-du-Cerf a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 364-2020 modifiant son règlement numéro 198-2000 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 364-2020 de la municipalité de Lac-du-Cerf, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15560-12-20

AVIS DE CONFORMITÉ D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DE LA VILLE DE MONT-LAURIER : RÈGLEMENT # 134-59

ATTENDU que la ville de Mont-Laurier a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité, un règlement portant le numéro 134-59 modifiant son règlement numéro 134 relatif au zonage;

ATTENDU que le service de l'aménagement, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du règlement numéro 134-59 de la ville de Mont-Laurier, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15561-12-20

AVIS DE CONFORMITÉ RELATIF À UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) - MUNICIPALITÉ DE CHUTE-SAINT-PHILIPPE

ATTENDU que la municipalité de Chute-Saint-Philippe a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité une résolution portant le numéro 11647-2020 à l'égard d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (lot 5 964 493) pour la propriété sise au 20, chemin des Lacs;

ATTENDU que le projet soumis a pour objectif de permettre l'implantation d'un terrain de camping avec services faisant partie de la catégorie d'usage « Établissement d'hébergement »;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (lot 5 964 493) pour la propriété sise au 20, chemin des Lacs, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositifs de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15562-12-20

**AVIS DE CONFORMITÉ RELATIF À UN PROJET PARTICULIER DE
CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN
IMMEUBLE (PPCMOI) - MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES**

ATTENDU que la municipalité de Lac-des-Écorces a soumis à la MRC d'Antoine-Labelle pour avis de conformité une résolution portant le numéro 2020-11-7638 à l'égard d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble sis sur le lot 2 677 607, sur le chemin du Domaine;

ATTENDU que le projet soumis a pour objectif de permettre la construction d'un bâtiment accessoire de grande envergure pour opérateurs artisans de machineries œuvrant dans l'abattage d'arbres et le déboisement faisant partie de la catégorie d'usage « Commerce extensif léger »;

ATTENDU que le service de l'aménagement du territoire, après analyse, a émis un avis favorable;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'émettre un avis favorable quant à la conformité du projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble sis sur le lot 2 677 607, sur le chemin du Domaine, en regard des objectifs du schéma d'aménagement révisé de la MRC d'Antoine-Labelle et des dispositifs de son document complémentaire.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15563-12-20

**PROGRAMME TERRITOIRES | PRIORITÉS BIOALIMENTAIRES :
DÉPÔT D'UN PROJET-PILOTE "DÉVELOPPE TA CULTURE À
L'ÉCOLE"**

ATTENDU le dépôt d'un projet-pilote "Développe ta culture à l'école" dans le cadre du programme Priorités bioalimentaires (volet 2) du MAPAQ;

ATTENDU que ce projet s'inscrit dans le cadre du plan annuel de mise en œuvre du Plan de développement de la zone agricole (PDZA), où l'action 16.1, qui vise à élaborer et mettre en œuvre des activités pédagogiques sur le thème de l'agriculture dans les établissements scolaires, a été priorisée;

ATTENDU qu'il s'agit d'un projet-pilote permettant d'implanter dans une classe témoin de la MRC d'Antoine-Labelle, une station d'agriculture hydroponique afin d'initier les élèves à l'agriculture, à la récolte et à la mise en marché;

ATTENDU que des rencontres de suivi avec le Centre de services scolaire Pierre-Neveu sont prévues dès le printemps 2021 afin d'étudier la faisabilité d'implanter, à plus grande échelle, ce projet dans les autres écoles de la région;

ATTENDU les sommes résiduelles pour la mise en œuvre d'actions du PDZA;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière pour le projet-pilote "Développe ta culture à l'école" dans le cadre de l'appel de projets Priorités bioalimentaires (volet 2) du MAPAQ et d'allouer 2 000 \$ de l'enveloppe de mise en œuvre à titre de contribution du milieu;

Il est de plus résolu d'autoriser Mme Nadia Brousseau, chargée de projet au

service de l'aménagement du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle, à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, ladite demande d'aide financière.

ADOPTÉE

SERVICE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES NATURELLES

RAPPORT DU DIRECTEUR DE SERVICE

M. Claude Dionne, directeur du service de gestion intégrée des ressources naturelles, est présent. Au cours du dernier mois, les principales activités du service ont porté sur :

- Participation aux comités de gestion;
- Tenu de la quarante-troisième TGIRT Nord, le 18 novembre;
- Développement d'une carte interactive pour évaluer le transport forestier sur les chemins municipaux afin de bénéficier du programme d'aide à la voirie (PAV);
- Tenu de la rencontre du comité sur le développement de l'industrie régionale acéricole, le 30 novembre;
- Tenu de la rencontre spéciale pour commenter le projet PAP du MFFP - potentiel acéricole à prioriser sur terre publique, le 7 décembre;
- Suivi des formations sur le télétravail, la gestion du temps et le plan de sécurité civile;
- Préparation du bilan de mi-saison du PADF 2020-2021;
- En continu : Participation aux comités ciblés et rencontres d'informations pour l'harmonisation des chantiers présentés aux TGIRT.

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15564-12-20

NOMINATION AU SEIN DE LA TABLE DE GESTION INTÉGRÉE DES RESSOURCES ET DU TERRITOIRE (TGIRT)

ATTENDU la résolution MRC-CC-11852-10-15 déléguant au comité administratif la responsabilité de nommer les membres aux Tables de gestion intégrée des ressources du territoire (TGIRT) Nord et Sud;

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de nommer, pour siéger à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) Nord, UA 064-71, M. Louis-Pierre Bélanger Ducharme, à titre de représentant du Groupe Crête, ainsi que M. Sébastien Haineault, à titre de représentant des sentiers non-motorisé, et ce, pour un mandat devant expirer le 31 mars 2021.

Il est de plus résolu de nommer pour siéger à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) Sud, UA 061-51 et 064-52, M. Louis-Pierre Bélanger Ducharme, à titre de représentant du Groupe Crête, M. Sébastien Haineault, à titre de représentant des sentiers non-motorisé ainsi que Mme Anabelle Marceau, représentante de la MRC d'Argenteuil, et ce, pour un mandat devant expirer le 31 mars 2021.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15565-12-20

REGISTRE DE CHÈQUES DES TNO - NOVEMBRE 2020

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Normand St-Amour et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le registre de chèques des TNO, portant les numéros 8557 à 8575, totalisant 48 788.66 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15566-12-20

REGISTRE DES PRÉLÈVEMENTS DES TNO

Il est proposé par M. Normand St-Amour, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, le registre des prélèvements pour les TNO, portant le numéro 9, au montant de 5 466.88 \$ et portant sur la période du 1^{er} au 30 novembre 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15567-12-20

RÉAMÉNAGEMENT BUDGÉTAIRE DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Denis Charette et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé le réaménagement budgétaire, totalisant 1 620 \$ au 30 novembre 2020, en vertu de l'article 8.1 du règlement numéro 471, décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15568-12-20

ARRÉRAGES DE TAXES ANTÉRIEURES À 2020

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité d'accepter tel que déposé, sujet à vérification, la liste des arrérages de taxes antérieures à 2020, totalisant 11603,82 \$ au 7 décembre 2020, incluant les intérêts.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15569-12-20

FACTURE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DU-LAC - INTERVENTIONS SERVICE INCENDIE

ATTENDU que le service de sécurité incendie de la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac a été appelé à intervenir à 3 événements, soit une première fois le 22 juin 2020 au km 81 du chemin de Parent pour un appel pour feu de forêt, une deuxième fois le 30 juillet 2020 au lac Polonais pour un début d'incendie dans un LETI de la MRC et une troisième fois le 3 août 2020 pour un appel pour un sauvetage SUMI en TNO;

ATTENDU le dépôt des factures démontrant les frais encourus par le service de sécurité incendie de la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac aux montants respectifs de 221.15 \$ (CRF2000069), de 1 712.12 \$ (CRF2000078) et de 253.35 \$ (CRF2000079);

Il est proposé par M. Pierre Flamand, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'autoriser les services financiers à payer à la municipalité de Sainte-Anne-du-Lac les factures CRF2000069, CRF2000078 et CRF2000079 au montant total de 2 186.62 \$ en lien avec les 3 interventions du 22 juin 2020, 30 juillet 2020 et 3 août 2020.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15570-12-20

**PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION
2021-2023**

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'accepter pour dépôt le programme des dépenses en immobilisation pour les années 2021, 2022 et 2023 pour les Territoires non organisés totalisant 150 000 \$, et ce, conformément à l'article 953.1 du Code municipal.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15571-12-20

**MODIFICATION À LA RÉSOLUTION MRC-CA-15317-03-20 QUANT
À LA DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR
L'ENTRETIEN DU CHEMIN MC CASKILL - SOCIÉTÉ DE
DÉVELOPPEMENT DU RÉSERVOIR KIAMIKA (SDRK)**

Il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu à l'unanimité de modifier la résolution MRC-CA-15317-03-20 quant à la demande de contribution financière pour l'entretien du chemin Mc Caskill - Société de développement du réservoir Kiamika (SDRK) et de mentionner que la MRC d'Antoine-Labelle contribuera à la hauteur de 50 % de la facture assumée par la SDRK dans l'entretien estival du chemin Mc Caskill pour l'année 2020, pour un montant de 1 796.49 \$, incluant les taxes. Le montant sera versé sur présentation des pièces justificatives requises et à partir du fonds TNO pour l'entretien de chemin multiressources.

ADOPTÉE

SERVICE DU PERSONNEL

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15572-12-20

**PROLONGATION D'EMBAUCHE DE LA TECHNICIENNE EN
COMPTABILITÉ, CLASSE III**

ATTENDU la résolution MRC-CA-15419-06-20 concernant l'embauche de la technicienne en comptabilité, classe III;

ATTENDU les besoins aux services financiers;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité de confirmer la prolongation d'embauche de la technicienne en comptabilité, classe III, soit Renée Dumoulin, pour la période du 21 décembre 2020 au 31 décembre 2021, et ce, conformité avec les dispositions de la convention collective présentement en vigueur.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15573-12-20

**ALLOCATION POUR L'UTILISATION DU TÉLÉPHONE
CELLULAIRE DE L'INGÉNIEUR, CLASSE V**

Il est proposé par M. Georges Décarie, appuyé par M. Pierre Flamand et résolu

à l'unanimité d'autoriser les services financiers à verser un montant mensuel de 30 \$ à l'ingénieur, classe V, pour l'utilisation de son téléphone cellulaire personnel dans le cadre de ses fonctions à la MRC d'Antoine-Labelle, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION MRC-
CA- 15574-12-20

AUTORISATION DE SIGNATURE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS

ATTENDU que la MRC offrira à tous ses employés, à compter du 1^{er} janvier 2021, un programme d'aide aux employés, tel que prévu au budget 2021;

Il est proposé par M. Denis Charette, appuyé par M. Georges Décarie et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC d'Antoine-Labelle, tout document relatif au programme d'aide aux employés avec la SSQ.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Aucun contribuable ne s'est manifesté.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le préfet lève la séance. Il est 15 h 25.

Gilbert Pilote, préfet

**Me Mylène Mayer, directrice générale
et secrétaire-trésorière**